



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 05/2017 : Comptes communaux 2016

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Ont participé le 24 avril 2017 à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil : M. A. Roth, Président
M. Ch. Marrel, vice-Président
M. D. Bérard, secrétaire
Mme P. Salathé

Excusé : M. M. Markides

Municipalité : M. G. Muheim, Syndic
Mme Ch. Dupertuis
Mme N. Greiner-Meylan
M. Ph. Michelet
Mme C. Schiesser

Boursier communal : M. S. Ruby
Boursière communale adj : Mme V. Guex

Secrétaire municipale : Mlle I. Fogoz

Commission de gestion : M. Ch. Dupertuis, Président
M. J.- B. Brunet
Mme M. de Watteville
M. A. Kalogeropoulos
Mme S. Rainotte

Commission des finances : M. J.-P. Bolay, Président
M. J.-Cl. Favre
Mme Ch. Touati de Jonge

Excusés : M. M. Henchoz
Mme Ch. Juillerat



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 05/2017 : Comptes communaux 2016

PREAMBULE

Se conformant au mandat fixé par l'article 46 du règlement du Conseil communal, la Commission des finances a procédé au contrôle des comptes de l'exercice 2016.

A cet effet, les documents suivants lui ont été présentés :

- Comptes de fonctionnement 2016 et balance des comptes 2016
- Commentaires sur les comptes de fonctionnement 2016
- Rapport de gestion 2016 et annexes
- Tableau des emprunts au 31.12.2016 (selon comptes de fonctionnement et bilan)
- Etat des crédits accordés par le Conseil communal (état au 31.12.16) selon préavis.

Ces documents ont été commentés à la Commission des finances et à la Commission de gestion par la Municipalité lors de la séance de présentation.

La Commission des finances a reçu les comptes 2016 (avant contrôle fiduciaire, mais validés par la Municipalité) avant la séance de présentation. Forte des explications et réponses obtenues lors de la séance précitée et après avoir pris connaissance du préavis 05/2017 distribué en début de séance, elle a mené à bien son contrôle lors de plusieurs séances de travail.

Questions orales

Les Commissions des finances et de gestion se sont retrouvées avec la Municipalité pour les traditionnelles questions orales le 8 mai 2017.

Les questions posées l'ont été principalement dans un but de clarification et de compréhension de certains textes, chiffres ou commentaires. Notre attention a surtout été portée sur les postes ayant une différence importante ou peu compréhensible par rapport au budget. Les réponses reçues aux nombreuses questions de notre commission ont apporté dans l'ensemble la clarté souhaitée. Certains aspects des questions et réponses sont repris dans ce rapport.

Question écrite

La grande part du déficit 2016 est due à une erreur lors de l'établissement du budget. En cause, un oubli de report dans le budget 2016 des charges salariales liées à l'ouverture des « Moussaillons grands » dans les locaux du Burennoz. Cet oubli s'est aussi renouvelé dans le budget 2017 et au lieu d'un résultat positif budgété de CHF 142'840.-, il faut s'attendre à un déficit de plus de CHF 300'000.-, d'où notre question écrite.

- Quelles sont les mesures que pense prendre la Municipalité afin de réduire au maximum ce déficit prévisible ?



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 05/2017 : Comptes communaux 2016

CONTROLES ET SONDAGES

Comme de coutume, en plus des comptes de fonctionnement et du bilan, la Commission des finances a choisi plusieurs thèmes d'examen dont les commentaires figurent ci-après.

Notre boursier communal, M. S. Ruby, a mis spontanément à notre disposition toutes les pièces comptables permettant nos contrôles. Nous tenons à le remercier ici pour sa patience et sa grande disponibilité.

Pendant cette période de contrôle, plusieurs membres de la Commission des finances ont rencontré notre boursier et/ou son adjointe afin d'obtenir un complément d'information et des réponses à des questions, ce qui a permis d'y voir plus clair dans la complexité de certaines opérations comptables.

Analyse du résultat 2016

L'année 2016 se termine avec de mauvaises nouvelles, puisque la clôture des comptes 2016 fait apparaître un résultat négatif de CHF 370'386.27 alors que le budget pour la même année nous faisait espérer un résultat positif de CHF 86'650.-.

Si la baisse temporaire de notre population (38 personnes) peut expliquer une partie du manque à gagner dans les recettes fiscales, c'est surtout l'oubli dans le budget 2016 de l'impact de l'augmentation de nos structures d'accueil préscolaire (CVE Moussaillons) qui explique un tel écart.

En effet, après cette augmentation, le budget de charges prévu pour l'ensemble de l'accueil préscolaire était de CHF 1'498'400.-, selon les chiffres qui nous ont été présentés fin avril 2015 dans le préavis 05/2015.

Malheureusement, ces chiffres n'ont pas été reportés dans le budget 2016, où seul un budget de charges de CHF 972'050.- a été prévu, d'où une différence de CHF 526'350.-.

A noter par ailleurs que la même erreur s'est renouvelée dans la préparation du budget 2017, ce qui nous prédit une mauvaise nouvelle pour l'année prochaine également.

Heureusement, cette année, les frais liés à la péréquation ont été moins conséquents que ce qui avait été estimé dans le budget (CHF 425'000.- de charges en moins), ce qui permet de « limiter les dégâts ». Espérons que cela sera aussi le cas pour 2017.

Examen des comptes de fonctionnement (par sondage)

Le passage en revue détaillée des comptes de résultat nous permet de faire un certain nombre de constats relatifs à la tenue de ces comptes :

- On constate un nombre important d'écritures complémentaires en fin d'année (écritures correctrices, changements d'allocation de comptes, transitoires, etc.) qui rendent parfois l'analyse des comptes difficile.
En effet, les soldes des comptes de la Bourse mis à notre disposition ne correspondaient pas toujours aux soldes des comptes du rapport de comptes validé par la Municipalité et transmis à la Commission des Finances.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 05/2017 : Comptes communaux 2016

A noter également que les pièces associées à ces écritures complémentaires ne font en général pas référence aux numéros de pièces originales, d'où la difficulté à remonter la chaîne d'information pour une bonne compréhension de l'opération comptable.

- Un travail important de « nettoyage » des comptes a été entrepris en 2016, tels que bouclage d'anciens préavis restés ouverts, revue détaillée des comptes débiteurs et passage à pertes et profits des positions insolvables, décomptes finaux de charges immobilières suite à un changement de gérance, etc. La Commission des Finances salue ce travail de rattrapage et recommande un suivi plus régulier de ces éléments à l'avenir.
- Il est bon de relever que le bouclage des préavis se fait dans une grande majorité des cas avec un total de charges inférieur au montant budgété pour le préavis concerné. C'est le cas par exemple pour celui de la Maison Pasche (préavis 01/2012) qui se boucle avec un total de charges de CHF 2'090'000.- au lieu d'un montant prévu de CHF 2'600'000.- (voir détail ci-dessous).
- Pour cette même Maison Pasche, si les charges d'amortissement 2016 sont supérieures au montant budgété, c'est parce qu'un montant de CHF 30'049.35 enregistré dans ce compte ne concerne pas la Maison Pasche, mais les couverts à fontaine (préavis 01/2013), pour lequel aucun amortissement n'avait été budgété.
- La réalisation d'un chemin piétonnier entre la route d'Arnier et la route des Monts-de-Lavaux a été financée par le compte d'entretien des routes. Si le montant dépensé (environ CHF 39'000.-) reste dans les limites accordées à la Municipalité, la Commission des finances estime que ce genre de dépenses devrait figurer dans le préavis au tableau des dépenses extrabudgétaires du chapitre 10.
- A noter finalement une étude n'ayant pas abouti à un préavis et ayant généré des charges à hauteur de CHF 79'126.75. Il semble que cette étude concernait la mise en séparatif des eaux sur la route de Cita, mais aucune explication ne nous a été donnée sur les raisons d'une telle dépense sans réalisation subséquente.

Examen du bilan (par sondage)

La répartition dans les différents postes, comme à l'habitude, est parfaitement correcte et les montants concordent. Les balances sont justes et le montant du capital également. Tous les justificatifs sont disponibles.

Examen du compte de caisse

Le compte caisse a fait l'objet d'un contrôle par sondage. Toutes les écritures sont parfaitement répertoriées et documentées. Le total cumulé des mouvements au débit atteint CHF 97'760.- et celui au crédit s'établit à CHF 99'653.-. Le solde en caisse au 31.12.2016 s'élève à CHF 4'536.-.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 05/2017 : Comptes communaux 2016

Examen du compte de chèque postal (CCP)

Comme c'est l'usage, l'essentiel des flux financiers transite par le compte de chèque postal. Un contrôle par sondage a démontré que toutes les opérations sont parfaitement répertoriées et documentées. Le total cumulé des mouvements au débit atteint CHF 21'484'153.- et celui au crédit s'établit à CHF 22'431'681.-. Le solde au 31.12.2016 s'élève à CHF 545'328.-, en recul d'environ 1 million en comparaison du solde 12 mois plus tôt.

Le solde positif maximum s'est inscrit à CHF 3'836'000.- en février 2016. Par contre, le solde positif minimum s'est établi à CHF 267'000.- le 27 décembre 2016.

Ces deux chiffres illustrent particulièrement bien les fluctuations très importantes de la trésorerie avec une liquidité un peu trop abondante durant le 1^{er} trimestre et plutôt tendue en décembre.

A noter qu'en dépit de la politique de taux négatif menée par la BNS (-0,75%), la Poste n'a pas, pour l'instant et fort heureusement, répercuté cette pénalité sur les liquidités détenues par notre commune.

Nous constatons, comme ces dernières années, un nombre impressionnant d'écritures en relation avec la facturation trimestrielle de Romande Energie. Ces saisies (environ 150 écritures) représentent un travail important pour notre Boursier; aussi, la Commission des finances se demande s'il n'y aurait pas une solution pour rationaliser ce processus de comptabilisation. Le LSV (autorisation de débit direct) ne constituerait-il pas une solution pour rationaliser ce processus? Même réflexion pour toutes les factures périodiques (Swisscom, etc.)

Examen du compte BCV

Comme en 2015, le compte BCV n'a pas fait l'objet d'un suivi attentif. Des soldes débiteurs, consécutifs au paiement des intérêts de l'emprunt de 7 millions à 1,66% auprès de ce même établissement n'ont pas été couverts à temps, générant ainsi des intérêts débiteurs qui auraient pu être évités étant donné les liquidités du compte CCP suffisantes pour faire les couvertures nécessaires.

Examen du compte UBS

L'examen de ce compte n'appelle aucun commentaire particulier. Les couvertures faisant suite au paiement des intérêts de l'emprunt de CHF 1 million à 3,19% auprès de cet établissement ont été faites à temps.

Etat des emprunts à moyen et long terme

Au bilan, 10 emprunts (11 emprunts en 2015) totalisent une somme de CHF 31'940'000.- contre CHF 33'235'000.- un an plus tôt. La réduction s'élève donc à CHF 1'295'000.- provenant d'un amortissement contractuel de CHF 175'000.- sur l'emprunt du CS et de CHF 120'000.- sur l'un des emprunts contracté auprès de Postfinance ainsi que du remboursement définitif en juin 2016 d'un emprunt de CHF 1 million à 3,19% accordé par Postfinance. Après 3 années de forte progression de notre endettement brut (+ CHF 3'500'000.- en 2013, + CHF 3'530'000.- en 2014 et + CHF 1'705'000.- en 2015, soit au total + 35%), celui-ci recule enfin, bien que modestement, de 3,9%.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 05/2017 : Comptes communaux 2016

Nous craignons que cette accalmie soit de très courte durée, compte tenu des travaux routiers de la traversée du village votés par le Conseil ce printemps.

Comme le relève le préavis 05/2017 au point 7, le coût de cet endettement a reculé de CHF 40'247.-. Outre le remboursement précité, il est consécutif au renouvellement de deux emprunts en 2015 pour 4 millions dont le coût moyen est de 0,3575%. Les effets bénéfiques de ces taux historiquement très bas se répercutent sur les comptes 2016.

Si le recul des dettes à long terme et des intérêts passifs peut nous réjouir, ne perdons pas de vue que ce coût annuel de CHF 694'698.- représente pas moins de 4 points d'impôts (1 point d'impôt = CHF 176'373.93). De plus, il est difficilement imaginable que les taux du marché des capitaux poursuivent leur baisse en allégeant d'autant la charge financière. Bien au contraire, il faudra vraisemblablement s'attendre à un rebond progressif des taux qui alourdiront l'impact financier. Aussi, nous recommandons lors du renouvellement des échéances à venir et lors de nouveaux emprunts (qui seront hélas incontournables vu l'érosion de notre marge d'autofinancement et des dépenses à venir) de favoriser les échéances longues, voire très longues. Ainsi, nous neutraliserons en partie l'effet d'une hausse des taux même si, dans l'immédiat, un financement à court terme pourrait se révéler plus avantageux.

Loyers bâtiments patrimoine financier

Nos différents contrôles nous ont permis de constater la concordance entre les chiffres des comptes avec ceux remis par la gérance Philippe Nicod.

Le loyer du bâtiment Auberge communale encaissé (cpte 351.4231.00) est effectivement de CHF 91'032.- pour un budget de CHF 93'300.-. Une somme de CHF 41'998.05, selon décomptes de chauffage pour les vacants de 2013 à 2016, a été déduite de ce loyer. Cette part correspond aux coûts de chauffage de l'Auberge (hors appartements) et la Grande salle, part résiduelle à charge de la Commune. L'ampleur de cette somme provient du grand retard mis dans le traitement du coût du chauffage (difficulté d'établir la clé de répartition de l'unité centrale de chauffe entre les immeubles).

Nous avons appris qu'à partir du 1^{er} janvier 2017, la gérance Philippe Nicod a été remplacée par la gérance Rilsa et ceci aux mêmes conditions financières. Nous espérons que ce changement apportera plus de rigueur, particulièrement dans la gestion des frais de chauffage et que les comptes définitifs de répartition seront clos en fin d'année comme il se doit.

A la suite de notre proposition de l'an passé, le tableau récapitulatif des loyers encaissés a été revu et la lecture améliorée par des touches de couleur. Il reste néanmoins quelques améliorations à faire concernant les acomptes de chauffage, chose qui sera faite en 2017 en fonction des décomptes livrés par Rilsa et selon les conseils de la Fiduciaire.

Véhicules : frais d'entretien et assurances

Une fois de plus, notre Municipalité évoque le vieillissement du parc de véhicules communaux (pt. 9.7 du préavis). A l'intention des nouveaux conseillers, nous rappelons le tableau figurant dans notre rapport sur les comptes 2015, complété par les changements intervenus en 2016, soit mise hors service en novembre du Lindner Unitrac (remplacé par l'Aebi Terratrak selon préavis 4/2017) et achat d'un utilitaire Peugeot à pont basculant.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 05/2017 : Comptes communaux 2016

Grâce aux documents remis par notre boursier, voici l'image que nous pouvons nous faire de notre parc :

Plaques VD	Marque / Type	1 ^{ère} mise en circulation	Prix achat (en CHF)	Coûts ¹⁾ pris en compte dès le	Coûts ¹⁾ cumulés fin 2016 (en CHF)	
7376	Iveco 35.10 V turbo	10.1993	48'900.-	10.02.2010	2'933.-	
301003	Peugeot Expert HDI 220C	12.2004	26'436.-	14.05.2010	6'803.-	CC
143148	Lindner Unitrac 100	07.2005	218'000.-	13.11.2008	81'366.-	Vendu Novembre 2016
2714	Weidmann 3006	10.2006	91'300.-	13.11.2008	44'879.-	
206850	Peugeot Boxer 2.2 HDI 333	07.2008	41'880.-	29.04.2010	13'955.-	CC
5759	Aebi VT 450	05.2009	220'000.-	01.06.2009	52'976.-	CC
690872	Tracteur Fendt 207 V	11.2009	154'570.-	28.12.2009	21'861.-	CC
600074	Peugeot Boxer 335 Benne basculante	11.2016	28'999.-	30.11.2016	-----	CC

CC = Casco Collision

¹⁾ Ces coûts ne comprennent pas les frais d'assurance. Ils remontent aussi loin que le permet aujourd'hui notre système informatique. Ils sont donc à considérer comme valeurs indicatives, comprenant à la fois les frais d'entretien et d'acquisition d'accessoires.

Le vieillissement de notre parc de véhicules nous préoccupe depuis quelques années et l'affirmation de notre Municipalité, au même pt. 9.7, que l'exercice 2016, comme celui de 2015, s'est vu frappé de grosses réparations n'est pas pour nous rassurer. Néanmoins, la réflexion entreprise avec les utilisateurs quant aux besoins futurs porte ses premiers fruits. Il faut maintenant garder un œil sévère sur les coûts d'entretien des véhicules les plus anciens et prendre la bonne décision au bon moment.

La Commission des finances avait demandé au boursier de créer en 2016 une fiche par véhicule recensant tous les frais, afin qu'une appréciation plus fine puisse être faite entre le coût d'achat et les frais. Les fiches sont maintenant créées et nous avons pu constater le bon suivi de l'opération. Voici donc un outil à la disposition de la Municipalité pour définir le moment auquel il faudra cesser d'investir sur un véhicule.

Assurances collision

Nous nous permettons de revenir, comme dans notre rapport de l'an passé, sur les primes payées en assurance casco collision. Sur 5 véhicules assurés en casco collision, 4 sont âgés de 7 ans ou plus. Bien que le coût total de cette assurance ne soit pas prohibitif (CHF 1'412.- pour 2017) grâce au contrat global souscrit, nous estimons qu'il y a



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 05/2017 : Comptes communaux 2016

certainement des économies à faire. Ceci d'autant plus qu'aucun sinistre n'a été déclaré ces cinq dernières années et que chaque véhicule bénéficie d'une assurance casco partielle. En 2017 s'ajoutera l'Aebi 211 récemment acheté.

Merci donc à la Municipalité de faire de temps à autre une analyse du dossier et d'annuler l'assurance casco collision pour les véhicules ayant atteint un âge respectable.

Frais de réceptions et manifestations

(Compte 1103170.00)

Une première lecture des comptes fait état de charges se montant à CHF 53'163.80 pour un budget de CHF 25'300.-. Cet excédent de charges nous a interpellés et suite aux explications données par notre boursier, il s'avère que le dépassement est dû principalement à des erreurs de ventilation :

- les frais du repas du personnel communal auraient dû être passés dans le compte 110.3090.00 (budget CHF 4'000.-)
- les frais relatifs à la nouvelle législature (assermentation, apéro, repas, etc.) auraient dû être passés dans le compte 101.3001.1 (budget CHF 20'000.-)

Après analyse des diverses rubriques composant le compte sous revue et en éliminant les erreurs de ventilation, nous constatons que le budget était très pessimiste sur divers chapitres et principalement en ce qui concerne les « frais de réception ». Nous admettons volontiers que certains événements survenus en 2016 ne pouvaient être connus au moment de l'élaboration du budget, mais ce qui pouvait être connu a été sous-estimé. L'achat de nourriture pour la manifestation du 1^{er} août et de la fenêtrage de l'Avent sont aussi des exemples de coûts à budgéter plus finement.

Nous souhaitons que pour le budget 2018, ce compte soit budgété au plus près de la réalité.

Vacations du Conseil et des commissions

L'année 2016 est particulière dans la mesure où à la fin juin (= fin de la législature) le secrétaire du Conseil, M. J.-M. Mayor a passé le témoin au nouveau secrétaire, M. D. Bérard. Dans le cadre de nos contrôles annuels, nous avons mis l'accent sur la transition opérée afin de nous assurer que tout s'est bien fait dans un esprit de continuité.

Il en résulte les commentaires suivants :

- Tous les documents relatifs aux vacances et séances du Conseil se retrouvent à l'intérieur d'un même classeur.
- M. Mayor a terminé l'exercice clos pour lui à fin juin et a remis un récapitulatif en bonne et due forme à notre boursier pour effectuer le paiement des vacances.
- M. Bérard a repris la tâche dans la continuité, tout en apportant quelques touches personnelles bienvenues. Le décompte de fin d'année est clair et précis. Le récapitulatif du temps consacré au travail administratif par le secrétaire du Conseil est clairement structuré et de lisibilité facile. Il répond ainsi à nos vœux exprimés dans notre rapport de l'an passé.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 05/2017 : Comptes communaux 2016

- Nous avons effectué différents pointages concernant les écritures comptables et leur concordance avec les documents y relatifs ; ces contrôles nous ont permis de constater l'exactitude des chiffres soumis et de nous forger une opinion favorable sur les documents présentés.
- A la suite de notre recommandation, le cahier des charges du secrétaire du Conseil a été complété par le Président du Conseil, M. Alfred Roth. L'annexe No 1 définit maintenant quelles activités sont rémunérées par le forfait et lesquelles font partie des vacances.

Nous tenons à remercier notre ancien secrétaire du Conseil, M. J.-M. Mayor, pour le temps consacré au service du bureau du Conseil communal et remercions M. D. Bérard pour le travail minutieux fourni en début de mandat.

Vacations de la Municipalité

Les documents ayant trait aux vacances de notre Municipalité ont été contrôlés par sondage.

Les pièces donnant lieu à des paiements par la bourse sont toutes visées par le Syndic.

Toutes les pièces sont classées de manière ordonnée, ce qui facilite les contrôles. Nous avons constaté que toutes les notes de frais sont accompagnées de pièces justificatives.

Pour l'ensemble de la Municipalité, le total des heures de « politique » et de « gestion » représente 5'800 heures sur l'année. Selon les décomptes qui nous ont été remis, la totalité des heures effectuées est de 5'822.25, soit un dépassement de 0,4%. Nous avons appris avec satisfaction qu'un mécanisme de régulation est mis en place, dans le but d'éviter des heures hors budget. Lorsqu'un membre de la Municipalité voit ses heures de « gestion » augmenter de façon importante, ses mandats politiques sont repris – dans la mesure du possible – par un ou une collègue.

Nous remercions la Municipalité du soin qu'elle met à remplir les documents nécessaires à une bonne ventilation des coûts ainsi que de son souci de respecter les temps de travail budgétés.

Aspects financiers des préavis

Comme chaque année, la Commission des finances a analysé un certain nombre de préavis sous l'angle financier. Les préavis contrôlés ont été choisis cette fois-ci dans la liste des préavis bouclés et contrairement à l'année passée, aucun préavis encore en cours n'a été vérifié.

Plusieurs de ces préavis remontent à relativement loin – ceci s'explique par le fait que l'administration communale a procédé en 2016 à une épuration des préavis ouverts. Tous les objets d'investissement ont été contrôlés et bouclés dans la mesure du possible. Le rapport de la fiduciaire mentionne également ce processus.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 05/2017 : Comptes communaux 2016

Pour boucler un préavis, les deux conditions suivantes doivent maintenant être remplies :

- toutes les entreprises concernées par les travaux ont été consultées et ont confirmé que toutes leurs factures ont été établies,
- le Municipal concerné a confirmé le bouclage définitif du préavis.

Vérification du préavis 14/2009 – Réseau d'eau potable & Réseau électrique – Bouclage Rueyres/Travers-Bancs

Ce préavis datant de 2009 prévoyait un crédit de CHF 278'000.- destiné à financer les travaux de liaison des réseaux d'eau potable et d'électricité.

Le compte a été bouclé en 2010, sans s'assurer au préalable que toutes les factures étaient effectivement rentrées. Trois factures complémentaires sont parvenues entre avril 2011 et mai 2012 (le délai de prescription étant de 5 ans après la fin des travaux). Le préavis a été bouclé en 2016 avec un total de travaux se montant à CHF 234'380.75.

Suite à cette « mésaventure » et pour en éviter d'autres, les conditions citées plus haut ont été mises en place dans le cadre du bouclage d'un préavis.

Vérification du préavis 01/2012 – Maison Pasche : Demande de crédit de rénovation et de transformation

Un crédit de CHF 2'600'000.- a été accordé pour financer les travaux de rénovation et de transformation de la Maison Pasche.

Lors du contrôle des comptes, nous avons pu constater que le préavis a été bouclé sur un montant total de CHF 2'089'630.-, soit une économie de CHF 510'370.- (24%) par rapport au montant budgété.

L'explication de cette bonne surprise se trouve dans le fait que les marges de sécurité qui ont été prises par l'architecte et le maître d'œuvre, vu la transformation d'une très ancienne bâtisse, n'ont pas ou peu été utilisées.

L'amortissement a débuté en 2016 comme prévu dans le préavis.

Vérification du préavis 03/2012 – Extension du collège 3^{ème} étape : demande crédit de construction

Un crédit de CHF 14'900'000.- a été accordé pour financer l'extension du collège 3^{ème} étape, l'abri PC et la chaufferie sous déduction des crédits d'étude et des subventions.

Lors du contrôle des comptes, nous avons pu constater que le préavis a été bouclé avec un montant de travaux total de CHF 14'993'349.90.

Le compte relatif à ce préavis montre une déduction de CHF 44'600.- (subvention prévue selon préavis), mais ne fait pas état de la subvention de la protection civile de CHF 150'000.- également mentionnée dans le préavis. Après contrôle, il s'agit d'un oubli qui sera rectifié en 2017.

L'amortissement a débuté en 2016 comme prévu dans le préavis.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 05/2017 : Comptes communaux 2016

Vérification du préavis 06/2012 – Transports Lausannois : création de la ligne 49 (par le Burenos)

Ont été prévus dans ce préavis :

1. de porter au budget dès 2013 une somme de CHF 303'400.- pour la participation à l'exploitation de la ligne 49 : Ce montant est intégré depuis 2013 dans le budget,
2. d'allouer un crédit extrabudgétaire de CHF 25'000.- pour la participation aux frais d'exploitation 2012 de cette ligne,
3. d'allouer un crédit de CHF 50'000.- pour les travaux d'aménagements pour la nouvelle ligne de bus TL 49.

Les travaux effectués selon point 3 (crédit CHF 50'000.-) ont généré un coût final de CHF 49'563.55.

Selon le plan d'investissement 2012 – 2017, la planification d'un arrêt aux Grands-Champs était envisagée pour la ligne 49. L'étude et la mise à l'enquête ont été réalisées et suite à une opposition, le projet a été abandonné. Coût de l'opération : CHF 17'348.15.

La Municipalité a décidé d'imputer cette somme sur le préavis 06/2012 étant donné qu'il s'agit de la même ligne 49. Le préavis se boucle donc avec une somme de CHF 66'911.70. La Commission des finances aurait souhaité être informée de cette décision municipale, car le dépassement de crédit est indépendant du crédit alloué.

L'amortissement a débuté en 2016 comme prévu dans le préavis.

Vérification du préavis 12/2015 – Remplacement de la conduite d'eau potable au chemin de Villars

Un crédit de CHF 310'000.00 a été accordé pour financer le remplacement de la conduite d'eau potable au chemin de Villars.

Lors du contrôle des comptes nous avons pu constater que le préavis a été bouclé avec des dépenses de CHF 273'292.70. La diminution du coût des travaux provient des marges de sécurité prise en fonction d'un terrain difficile et instable, marges qui heureusement n'ont pas ou peu été impactées.

L'amortissement a débuté en 2016 comme prévu dans le préavis.

RAPPORT DE LA FIDUCIAIRE

Le rapport qui nous est parvenu le 9 mai stipule que les travaux de vérification se sont déroulés du 18 au 20 avril.

Une révision intermédiaire a eu lieu le 8 décembre 2016, suivie d'un travail complémentaire le 31 janvier 2017.

Le rapport atteste que :

- les contrôles ont été conduits, en plus des exigences légales, avec les directives pour l'organe de révision des comptes communaux édictées par le Département des institutions et de la sécurité du 18 octobre 2016, applicables pour la première fois à l'exercice 2016,
- les comptes sont tenus avec soin et exactitude, tous les documents comptables sont classés de manière ordonnée,
- l'organisation du travail de notre boursier, l'enregistrement et l'établissement des divers documents, pièces justificatives, n'appellent pas d'observation particulière,



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 05/2017 : Comptes communaux 2016

- toute la documentation nécessaire aux contrôles de la fiduciaire a été spontanément produite par notre boursier,
- le bilan de notre commune, arrêté au 31 décembre 2016, ainsi que les comptes de fonctionnement résultent bien de la comptabilité; ils sont établis conformément aux prescriptions légales en la matière.

Remarques

Du rapport de la fiduciaire Fidinter, nous relevons les points suivants :

Textes originaux tirés du rapport

Sur les comptes 2016

- *Au 31.12.2016, le fonds de réserve pour débiteurs douteux a été maintenu à CHF 400'000.- (compte 9282.14) par mesure de prudence.
La Commune de Belmont provisionne habituellement dans ses comptes le 50% du montant provenant du « calcul de l'évaluation des risques des débiteurs personnes physiques et morales » établi par l'Administration cantonale des impôts (ACI).
En prenant la moitié de l'évaluation du risque sur débiteurs selon l'ACI, une réduction de l'ordre de CHF 66'000.- (CHF 27'500.- à fin 2015) aurait pu être faite au profit du résultat de l'exercice (produit dans le compte 210.4800.00). Le fonds de réserve couvre donc largement le risque réel de pertes sur les créances ouvertes au 31.12.2016.*

La Commission des finances approuve cette mesure de prudence.

- *ReCom :*
Le solde du compte courant débiteur ReCom (compte 9115.02) s'élève au 31.12.2016 à CHF 603'230.78. Ce montant a été confirmé par le service comptable de ReCom, compte tenu d'un chevauchement de l'ordre de CHF 4000.-
L'exercice comptable 2016 enregistre les recettes pour la période s'étendant du 01.12.2015 au 30.11.2016, soit une exploitation sur 12 mois.
Aucune écriture transitoire pour couvrir la période du mois de décembre n'est enregistrée lors de la clôture.
- *Le compte capital (compte 9290.01) a enregistré le prélèvement de l'excédent de charges de l'exercice 2016 de CHF 370'386.27 et s'élève au 31 décembre 2016 à CHF 668'126.03.*



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 05/2017 : Comptes communaux 2016

Sur l'exercice 2016

- *Le volume de travail assumé par la Bourse durant le 2^{ème} semestre 2016 a été particulièrement important, en raison notamment de l'absence partielle de la responsable RH, ainsi que du départ de l'une des deux collaboratrices de la Bourse.*

Nous avons pris connaissance avec intérêt des mesures organisationnelles mises en place par le Boursier, en collaboration avec son adjointe, Mme Guex, depuis son arrivée au 1^{er} février dernier.

Nous espérons, avec cet apport de compétences comptables complémentaires, que la charge de travail du Boursier pourra se réduire rapidement et lui permettra de participer aux activités financières de la Commune en soutien de Monsieur le Syndic, tout en ayant une personne capable d'assurer le suivi comptable de manière autonome.

L'engagement d'une adjointe fait suite, entre autres, aux recommandations de la fiduciaire lors du contrôle des comptes 2015. La Commission des finances salue cette nouvelle organisation et espère qu'elle portera les fruits attendus. Il ne faudrait surtout pas que la nouvelle distribution des tâches, suite au départ de la responsable RH, noie à nouveau notre Boursier dans des activités pas spécifiquement comptables et l'empêche de se consacrer à l'essentiel.

Mise à part cette dernière remarque, la fiduciaire ne propose aucune modification ni amélioration à apporter pour les comptes 2017. Exercice à nouveau réussi dans la forme, sans oublier la très mauvaise surprise en bout de course.

La fiduciaire Fidinter – par les signatures de M. M. Despont et Mme S. Neumann - donne un préavis favorable à l'approbation des comptes de l'exercice 2016 tels qu'ils sont présentés au Conseil communal de Belmont, sous réserve des conclusions du rapport établi par la Commission des finances.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 05/2017 : Comptes communaux 2016

REFLEXIONS

Le problème rencontré cette année avec l'oubli dans le budget d'une partie importante des charges de l'accueil préscolaire fait ressortir un manque d'engagement de certains responsables dans la préparation de leur budget et un suivi insuffisant de ce budget en cours d'année.

Cet oubli aurait dû être identifié bien avant la clôture des comptes 2016 et le Conseil Communal aurait dû en être informé plus tôt.

L'identification tardive du problème est telle qu'il a même été reporté dans le budget 2017. C'est pourquoi la Municipalité se voit aujourd'hui dans l'obligation de nous présenter une demande de crédit extrabudgétaire pour 2017.

Comment s'assurer qu'un tel incident ne se reproduise plus ?

Une bonne gestion budgétaire devrait s'accompagner de revues périodiques du budget en cours d'année. La Commission des Finances recommande la production d'un rapport a minima trimestriel permettant la comparaison des comptes réels au budget et l'identification de dépassements.

Suite à la revue des comptes 2016, il est bon de rappeler que les budgets alloués par le Conseil Communal ne sont pas purement indicatifs, mais représentent bien des limites à ne pas dépasser.

Ces limites n'ont pas non plus vocation à être atteintes absolument. Un budget non consommé sera toujours le bienvenu pour la santé financière de notre Commune.

Nos organes exécutifs doivent maintenant réaliser que seules les dépenses absolument nécessaires sont envisageables et que toute dépense superflue est à proscrire.

Le Municipal en charge des finances nous rappelle régulièrement que l'équilibre financier sera obtenu en 2020, lorsque la population de Belmont aura atteint 4000 habitants, mais qu'en est-il des trois années à venir (2017-18-19) ?

L'année 2016 s'est terminée avec un résultat négatif qui a amputé plus d'un tiers de notre capital et une capacité d'autofinancement qui n'a jamais été aussi basse (CHF 1'052'944.-).

Nous ne pourrions pas supporter trois années identiques à celle qui se termine. Le moment est venu de prendre en main très sérieusement les finances de notre Commune et d'entamer une cure d'amaigrissement de nos dépenses, afin de revenir rapidement à une situation saine de la gestion des biens communaux.



**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
PREAVIS 05/2017 : Comptes communaux 2016**

CONCLUSIONS

La Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du

Préavis no 05/2017 « Comptes 2016 »

et vous recommande :

- de l'adopter tel que présenté, ainsi que les conclusions sous point 12,
- d'accepter les comptes communaux de l'exercice 2016 tels que présentés,
- de donner décharge à la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne pour sa gestion financière de l'exercice sous revue,
- de relever la Commission des finances du mandat concernant les comptes de l'exercice 2016.

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 31 mai 2017

Jean-Pierre BOLAY
Président

Jean-Claude FAVRE

Michel HENCHOZ

Christine JUILLERAT

Charlotte TOUATI DE JONGE
